

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)  
DU MARDI 27 MARS 2018, A 19H30**

---

L'an deux mille dix huit, le 27 mars,

Le conseil municipal de la commune de Bouilly dûment convoqué le 20 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Sandrine Petit, Maire.

**Présents** : Christian De Wreede, Benoît Groux, Alain Hourseau, Evelyne Juffin, René Marche, Francine Ninoreille, Isabelle Noël, Marie-Noëlle Périn, Laurent Péronne, Céline Pestel, Sandrine Petit, et Jean-Claude Santune

**Absents représentés** : Jean-Louis Dufaut représenté par Laurent Péronne et Carène Laffilée représentée par Christian De Wreede

**Absente excusée** : Carole Monlouis-Boniface

---

Le compte-rendu du CM du 13 février 2018 est adopté sous réserve des modifications suivantes :

- Jean-Claude Santune : point "Informations diverses " - "Office National des Forêts"
  - Supprimer "faisant valoir ses droits à la retraite"
- Jean-Claude Santune précise :
  - Ajouter : Il a quitté la séance car il n'a pas été satisfait de la décision prise par le CM au point "Commission des bois".
- Benoît Groux : point "Informations diverses " - "paroisse"
  - Demande que la phrase "Les travaux de raccordement aux différents réseaux seront coordonnés avec les travaux de réfection de la rue, en mars, afin de ne pas avoir à ouvrir de nouveau cette voie." soit remplacée de la manière suivante "Les travaux de raccordement aux différents réseaux tentent d'être coordonnés au mieux avec les travaux de réfection de la rue Boucher afin d'éviter d'avoir à rouvrir la chaussée si possible."

---

Sur proposition de Mme le Maire, le CM accepte à l'unanimité :

- d'inverser l'ordre du jour
- de suspendre la séance après le premier point abordé afin d'accueillir les représentants de Troyes Champagne Métropole.

Mme le Maire précise qu'une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour : les affouages concernent l'année 2017 et non pas l'année 2018.

---

**Secrétaire de séance** : Evelyne Juffin

**Ordre du Jour :**

**1) Affouage 2017**

Les prenants-parts qui se sont inscrits en mairie du vendredi 1<sup>er</sup> septembre au samedi 30 septembre 2017, (registre) ont été consultés par courrier en date du 15 mars 2018. Grâce à un coupon-réponse, chacun avait la possibilité d'adhérer à la commission des bois, de soumettre sa candidature en tant que garant et de maintenir ou non son inscription aux affouages 2017 selon conditions pouvant être décidées par le Conseil Municipal.

Au vu des réponses obtenues :

- la commission des bois se voit renforcée de 5 nouveaux membres.

A la question de Ch. De Wreede, Mme le Maire précise que le code forestier n'impose aucune prescription à désigner obligatoirement un membre du CM en tant que membre de cette commission. B. Groux rappelle par ailleurs la position de Président de droit du Maire dans toutes les commissions communales.

- trois bénéficiaires solvables ont soumis leur candidature en tant que garant (L243-1 du code forestier).

- un point sommaire est fait sur des prenants-parts à maintenir leur inscription aux affouages 2017.

a- Désignation des nouveaux garants

Le CM décide PAR 13 VOIX POUR et 1 Abstention : J-C. Santune, de désigner, avec leur accord, Messieurs Rémy Courtin, Vincent Protin et Julien Cieslar en tant que garants.

b- Décision selon recommandation de l'ONF

Mme le Maire expose les inquiétudes de l'ONF quant au retard pris dans l'exploitation de la parcelle n°28 par les affouagistes. En effet, la mise à l'état d'assiette de cette parcelle date du 15 septembre 2015 sans que le travail de façonnage n'ait à ce jour été entamé. La question du risque pour le repeuplement, du retard dans les cycles des affouages, de la technicité liée à son exploitation et du souhait de préserver l'investissement forestier engagé dans cette parcelle est posée. La position de la commune de Souigny, du fait d'une parcelle située en forêt indivise, est également à prendre en considération.

J-C. Santune, qui avait un temps émis les mêmes inquiétudes et suggéré à son collègue d'adresser en ce sens un courrier à la Mairie, exprime désormais un avis différent faisant observer que l'exploitation des bois se pratique généralement en hiver, le plus souvent du 15 novembre à début avril et qu'il serait certainement judicieux de reporter les affouages à l'automne prochain, en respect des rythmes naturels de la forêt et de la tranquillité de la faune, après la période de chasse. Mme le Maire fait observer à J-C. Santune qu'il s'en est déjà entretenu avec l'agent de l'ONF et que ces sujets ont par ailleurs été abordés au cours de la réunion du 28 mars 2018 qui s'est conclue par un vote où très majoritairement les prenants-parts ont accepté le principe d'un échange de parcelles (n° 4 et 29 en substitution de la n°28) selon les recommandations de l'ONF.

Après débat où chacun a pu s'exprimer, Mme le Maire propose de suivre les recommandations de l'ONF, à savoir le retrait de la parcelle n°28 aux affouages en vue d'une vente à un exploitant forestier.

Le CM émet un avis défavorable par 8 VOIX CONTRE : Ch. De Wreede (+ 1 pouvoir), L. Péronne (+ 1 pouvoir), J-C. Santune, C. Pestel, M-N. Périn et R. Marche, 3 VOIX POUR : B. Groux, E. Juffin et S. Petit et 3 Abstentions : A. Hourseau, F. Ninoreille et I. Noël.

Par conséquent, la parcelle n°28 est maintenue à l'affouage dont l'exploitation est à reporter à l'automne prochain.

---

***La séance est suspendue à 20h30***

Conformément à l'annonce de Mme le Maire en début de séance, le CM accueille les représentants de Troyes Champagne Métropole : M. Abel, M. Farine et M. Moutard.

Ils présentent un dossier portant sur l'intérêt de l'implantation d'une déchetterie sur le secteur et sur l'éventualité de l'installer plus particulièrement sur le territoire communal de Bouilly.

***Reprise de séance à 21h47***

---

## 2) Troyes Champagne Métropole (TCM) : projet de déchetterie

Ayant entendu l'argumentaire des représentants de TCM, le CM reporte sa décision à la prochaine séance, après la visite, par les conseillers municipaux, de la déchetterie de Saint-Lyé. Deux dates sont programmées.

Quelques observations sont d'ores-et-déjà soulevées :

- . Mode de sécurisation du site,
- . Implantation prévisionnelle à proximité de la station d'épuration qui doit, dans les années à venir, être agrandie (problématique de la surface de terrain nécessaire),
- . Accès routier : entrée / sortie des véhicules par la RD190, augmentation de la circulation, dangerosité de l'accès par la RN77 pour les usagers venant par Saint Germain et par Bouilly (traversée de la RN77).

## 3) Question diverse

- A la question de **Ch. De Wreede**, Mme le Maire répond que le marquage des bois d'affouage sera réalisé, au vu du nombre suffisant de membres de la commission des bois nouvellement reconstituée, par ces derniers.

Par conséquent :

- . il n'y a pas lieu de donner suite au devis établi par l'ONF ;
- . aucun frais relatif à ce devis ("droit d'affouage") ne sera demandé aux affouagistes ;
- . une communication devra être adressée aux prenants-parts afin de les aviser des modalités retenues par le CM.

Mme le Maire précise qu'au sujet du possible maintien de l'affouage 2017, si quelques solutions ont été évoquées lors du dernier CM, il n'a jamais été question de prendre une quelconque décision sans en référer, au préalable, et comme il se doit, au CM. La réunion du mercredi 28 mars avait par ailleurs pour unique but de proposer aux prenants-parts un point sur la situation des affouages 2017 et d'en recueillir leur avis au terme d'un débat où chacun avait toute la liberté de s'exprimer et en présence d'un agent de l'ONF.

Mme le Maire remercie à nouveau les membres sortant de la commission des bois et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres à qui elle adresse tous ses encouragements et vœux de réussite dans leur nouvelle activité communale. Elle souhaite que tout soit mis en œuvre pour les aider dans cette tâche, dans l'intérêt de notre forêt et celui des affouages pour les années à venir.

La séance est levée à 22 heures 05